

**ARRÊTÉ N°493/2015 DU 09/03/2015**

**Complétant l'arrêté n°1148 du 14 octobre 2014 portant nomination du régisseur titulaire de la régie d'avances auprès de la Maison des Loisirs à Miquelon**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU** l'arrêté n°19 du 18 janvier 2013 portant création d'une régie d'avances auprès de la Maison des Loisirs et son modificatif, le n° 813 du 23 juillet 2013 ;
- VU** l'arrêté n°1148 du 14 octobre 2014 portant nomination du régisseur titulaire de la régie d'avances auprès de la Maison des Loisirs ;
- VU** l'avis conforme du régisseur titulaire et du mandataire suppléant ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : A la suite de l'article 4 de l'arrêté n°1148 du 14 octobre 2014 intervient la nouvelle disposition suivante :

« **Article 4 (bis)** : Madame Ketty ORSINY, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité annuelle correspondante au montant de celle perçue par le régisseur, calculée au prorata de la période pendant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie. »

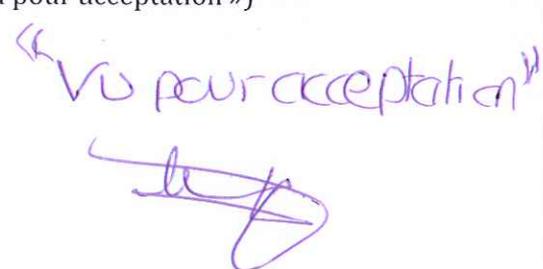
**Article 2** : L'ensemble des dispositions des arrêtés susvisés demeurent inchangées.

**Article 3 :** Le Président du Conseil Territorial et le Directeur des Finances Publiques, comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Président

  
Stéphane ARTANO



Signature du régisseur titulaire – Madame Christine NOURRY (précédée de la formule « Vu pour acceptation »)	Signature du mandataire suppléant – Madame Ketty ORSINY (précédée de la formule « Vu pour acceptation »)
	

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Destinataires :

Madame Christine NOURRY, régisseur titulaire de la régie d'avances

Madame Ketty ORSINY, mandataire suppléant de la régie d'avances

Direction des Finances et Logistique CT

Direction des Finances Publiques

Préfecture — Contrôle de la Légalité

Imprimerie Journal Officiel – Publication

**SAINT-PIERRE et MIQUELON**

Reçu à la Préfecture

Le .... 09. MARS. 2015....

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12